



Pour les personnels

La Fédération des Finances FO, réunie en Congrès à Vogüé, du 29 septembre au 1er octobre 2020, réaffirme le caractère prioritaire des missions exercées par les agents des directions des ministères économiques et financiers.

La loi 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, vaste réforme issue du programme « Action publique 2022 », acte la disparition de la conception républicaine de la fonction publique. C'est l'impartialité et la neutralité des fonctionnaires dans l'exercice de leurs missions qui disparaissent avec la suppression de leurs garanties statutaires.

Plusieurs mesures adoptées dans ce texte concrétisent cette disparition, notamment la fin des CAP mutations et promotions qui reviennent à instituer le « fait du prince » dans le déroulement de carrière des agents, la suppression des CHSCT et des Comités Techniques, le détachement d'office des fonctionnaires impactés par une restructuration et la mobilité simplifiée vers la fonction publique territoriale ou hospitalière ou vers le secteur privé.

Cette année 2020 est marquée par la pandémie mondiale de la Covid 19, crise sans précédent, qui remet en cause les fondements de notre société avec de graves conséquences sanitaires, économiques et sociales. Les fonctionnaires ont joué un rôle central et stratégique, pour la continuité des services publics et dans la lutte contre l'épidémie.

Pour le Congrès, il faudra tirer les leçons de cette crise qui met en avant l'importance du Service Public et la nécessité de lui attribuer des moyens humains et matériels.

Le Congrès rappelle sa totale opposition à la loi de Transformation de la Fonction Publique qui va lourdement impacter les droits des agents en termes de carrière.

Le Congrès revendique l'abrogation de cette loi et des lignes directrices de gestion qui en découlent.

Le Congrès exige le maintien d'un Service Public de qualité qui s'adresse à tous sans exception en garantissant la cohésion sociale et nationale.

Défendre notre modèle social, c'est aussi défendre la Fonction Publique.

Le Congrès affirme que l'évolution des missions, la technicité et l'adaptation permanente demandées aux agents doivent conduire à des mesures générales d'amélioration des carrières correspondant aux revendications des personnels.

Pour atteindre ces objectifs, le Congrès revendique :

- L'arrêt immédiat des suppressions d'emplois dans les ministères économiques et financiers et un plan ambitieux de recrutement d'emplois statutaires, permettant de pourvoir tous les postes vacants et de combler les besoins nécessaires à la bonne réalisation des missions ;
- Le maintien de tous les statuts particuliers ;
- Un recrutement massif par concours national, voie statutaire unique d'accès à la Fonction Publique ;
- Une revalorisation significative des traitements dans un cadre national et hors prise en compte du GVT (Glissement – Vieillesse – Technicité) ;
- En accord avec sa Fédération Générale des Fonctionnaires, une revalorisation immédiate de la valeur du point d'indice ;
- La revalorisation de l'indemnité de résidence et l'augmentation de son taux par un reclassement des zones géographiques ;
- L'égal accès à la promotion interne pour tous les agents, y compris en cas de changement de direction ;
- L'augmentation des taux de promotions intra-catégorielles et le retour du plan de qualification ministériel inter-catégoriel ;
- L'accès au grade supérieur dès que les agents remplissent les conditions statutaires d'ancienneté ;
- L'augmentation des promotions internes par concours, examens professionnels et listes d'aptitude ;
- Un nouveau système d'évaluation basé uniquement sur la valeur professionnelle de l'agent et le retour des réductions d'ancienneté non contingentées ;
- L'abrogation du RIFSEEP et son remplacement par un régime indemnitaire reconnaissant la technicité des agents et la spécificité des missions. Ce dispositif indemnitaire doit être intégré dans les droits à pension ;

- La lutte contre toutes les formes de discrimination. La politique de suppressions d'emplois, de restructurations incessantes, la mobilité forcée et la détérioration concomitante des conditions de travail contribuent à accentuer les inégalités dans les services ;
- L'application du principe d'égalité femme/homme dans le déroulement de carrière, dans l'avancement, les promotions, sans mobilité forcée ;
- Une véritable politique pour les personnels en situation de handicap, qui au-delà du recrutement doit leur assurer un déroulement de carrière identique à celui de leurs collègues ;
- Une formation initiale et continue de qualité, permettant de former les agents de notre ministère aux missions qu'ils doivent exercer en privilégiant la formation en présentiel et limitant l'e-formation ;
- L'augmentation du budget dédié, garantissant la couverture de tous les besoins en formation avec le maintien de l'ensemble des établissements de formation ;
- L'abrogation du compte personnel de formation qui conduit à l'individualisation des droits sans rien apporter aux agents ;
- Le remboursement par l'administration de l'intégralité des dépenses engagées par les agents, quels que soient leurs statuts, à l'occasion des déplacements effectués dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions, des besoins du service, ou des actions de formation initiale et continue,
- La mise en place d'un protocole sur le télétravail, respectant le principe du volontariat et préservant le collectif de travail. L'agent doit bénéficier du maintien de tous les avantages collectifs et du versement d'une indemnité forfaitaire journalière pour compenser les frais engagés. Dans le cadre de la prévention, le télétravail doit être limité pour éviter l'isolement du salarié en lui garantissant le droit à la déconnexion.

Le Congrès mandate la fédération des Finances FO, à tous les niveaux pour faire aboutir ses légitimes revendications.

Adoptée à l'unanimité